

# Mémo 2 : Contrôle des EPI

Absence de marquage CE (sauf systèmes d'assurance qui ne sont pas des EPI mais que nous gérons de la même façon)

Date de péremption atteinte

Modification de l'EPI

Contact avec des agents chimiques (acides, solvants, huiles)

Choc important ou plage de température préconisée non respectée

**MISE AU REBUT**

## L'enseignant d'EPS

(Aidé des élèves)

### CONTRÔLE DE ROUTINE

Défauts justifiant une mise en retrait de l'EPI

#### MOUSQUETON

- Corrosion
- Doigt ne revenant pas contre le corps en étant relâché lentement
- Verrouillage doigt non complet.

#### MAILLON RAPIDE

- Corrosion
- Fermeture manuelle non complète

#### FREIN D'ASSURAGE

- Corrosion visible
- Mauvais fonctionnement (attention à la compatibilité avec le diamètre de la corde)
- Déformation permanente

#### DESCENDEUR

- Déformation permanente
- Corrosion visible
- Mauvais fonctionnement
- Élément manquant

#### CORDE

- Partie de l'âme apparente
- Gaine et âme non solidaires aux extrémités  
⇒ Couper (Modification longueur = nouvelle fiche de vie)

#### SANGLE EXPRESS

- Présence de coupure et/ ou brûlure sur la sangle

#### CASQUE

- Déformation locale permanente sur la calotte
- Fermeture de la jugulaire H.S.
- Absence de rembourrage.
- Système de réglage fonctionnant partiellement.
- Fissure apparente sur la calotte.

**MISE EN RETRAIT**

## Le référent EPI

(aidé ou non de ses collègues)

### CONTRÔLE COMPLET

Défauts justifiant une mise au rebut de l'EPI

- Corrosion restant après ponçage léger au papier de verre.
- Doigt ne s'accrochant plus au corps
- Axe du doigt endommagé
- Usure ou entaille > 1 mm
- Fissure

- Corrosion affectant gravement l'état de la surface (ne disparaît pas après ponçage manuel au papier de verre.)
- Présence de fissure
- Usure très prononcée

- Corrosion affectant gravement l'état de la surface (ne disparaît pas après ponçage manuel au papier de verre.)
- Présence de fissure
- Usure très prononcée

- Une partie de la gaine présente une brûlure rigidifiant la cordelette.
- Présence de zones de souplesse distinctes ou grosseur anormale (hernie). Imposer sur toute la longueur un petit rayon de courbure. Tout changement permet de déceler ce type de défaut définitif.

- Présence de coupure et/ ou brûlure sur les coutures.

- Présence de fissure sur la surface extérieure et/ou intérieure de la calotte.
- Présence de coupure et/ou brûlure sur les sangles.
- Présence de coupure et/ou brûlure sur les coutures.

**MISE AU REBUT**